

# CONVOCAATION

## Séance du conseil communal n° 2023/01

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

**vendredi 20 janvier 2023 à 15.00 heures**

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

### Séance à huis clos

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique ;

### Séance publique

2. Affaires de personnel :
  - a) Approbation du contrat collectif des salariés de l'administration communale de Hesperange ;
  - b) Création de trois postes de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;
  - c) Création de quatre postes de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service nettoyage ;
3. Finances :
  - a) Plan pluriannuel de financement pour les années 2024-2027 - communication ;
  - b) Approbation de titres de recettes ;
4. Propriétés immobilières :
  - a) Approbation d'actes ;
  - b) Approbation de compromis ;
  - c) Approbation de contrats de bail ;
  - d) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;

- 5. Urbanisme :**
  - a) Modifications ponctuelles du plan d'aménagement général de la commune – avis sur une réclamation présentée en exécution de l'article 17 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;
  - b) Approbation d'une convention et d'un projet d'exécution – plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Itzig au lieu-dit « rue des Champs » ;
  - c) Lotissement d'une parcelle sise à Alzingen au lieu-dit « Rue de Syren » ;
- 6. Avis relatif au projet de Programme directeur d'aménagement du territoire 2023 (PDAT2023) ;**
- 7. Enseignement fondamental :**
  - a) Approbation d'un règlement d'ordre intérieur complémentaire ;
  - b) Approbation des plans de développement scolaire (PDS) ;
- 8. Approbation de conventions ;**
- 9. Autorisation d'ester en justice ;**
- 10. Règlement général de la circulation :**
  - a) Modifications à durée indéterminée ;
  - b) Modifications à durée déterminée ;
- 11. Approbation de quêtes ;**
- 12. Approbation d'un patronage ;**
- 13. Concessions de cimetière ;**
- 14. Questions émanant des conseillers ;**
- 15. Divers : affaires courantes et communications.**

Convoqué à Hesperange, le 13 janvier 2023.

Le collège des bourgmestre et échevins.